

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/3654
24 septembre 1956
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS
FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 1956 ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT DE LA FRANCE ET LE
REPRESENTANT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE
DU NORD

Conformément aux instructions reçues du Gouvernement de la République française et du Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, nous avons l'honneur de vous prier, en votre qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois en cours, de bien vouloir convoquer une réunion du Conseil pour le mercredi 26 septembre, dans le but d'examiner la question suivante :

"Situation créée par l'action unilatérale du Gouvernement égyptien mettant fin au système de gestion internationale du Canal de Suez, système confirmé et complété par la Convention du Canal de Suez de 1888".

La nature de la situation évoquée ci-dessus a été décrite dans la lettre No S/3645 qui vous a été adressée le 12 septembre conformément aux instructions de nos deux gouvernements. Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Sa Majesté estiment que le moment est venu pour eux de demander la discussion de cette situation par le Conseil.

Nous vous prions, etc.

(Signé) Bernard Cornut-Gentille

Le représentant permanent de la France
auprès des Nations Unies

(Signé) Pierson Dixon

Le représentant permanent
de la Grande-Bretagne et de l'Irlande
du Nord auprès des Nations Unies